

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Téléphone 04 91 74 07 53

Fax 04 91 74 07 51

Mél.
ges.lyc.perrin
@ac-aix-marseille.fr

74 rue Verdillon
13010 MARSEILLE

Le pouvoir adjudicateur : Lycée Jean Perrin (13010 Marseille)

**Lycée Polyvalent Jean Perrin
74 rue Verdillon
13010 Marseille**

Fourniture et installation d'un système de sonorisation pour le lycée Jean Perrin (13010 Marseille)

Procédure adaptée en application des articles 26-II-2 et 28 du Code des Marchés Publics.

Date et heure limites de remise des offres : 06-02-2017 à 12:00

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE



277

Article 1 - Acheteur	3
Article 2 - Objet de la consultation	3
2-1-Objet du marché	3
2-2-Procédure de passation.....	3
2-3-Forme du marché	3
Article 3 - Dispositions générales	3
3-1-Décomposition du marché.....	3
3-2-Durée du marché - Délai d'exécution	3
3-3-Modalités de financement et de paiement.....	4
3-4-Forme juridique de l'attributaire	4
3-5-Délai de validité des propositions	4
3-6-Variantes et options	4
3-7-Autres dispositions.....	5
Article 4 - Dossier de consultation	5
4-1-Contenu du dossier de consultation	5
4-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique	5
Article 5 - Présentation des propositions	5
5-1-Documents à produire	5
5-2-Langue de rédaction des propositions	6
5-3-Unité monétaire	6
5-4-Conditions d'envoi ou de remise des plis	6
5-5-Négociation	6
Article 6 - Jugement des propositions	6
Article 7 - Renseignements complémentaires	7

Article 1 - Acheteur

Le pouvoir adjudicateur : Lycée Jean Perrin (13010 Marseille)

Adresse :



Lycée Polyvalent Jean Perrin
74 rue Verdillon
13010 Marseille

Téléphone : 04.91.74.29.30

Télécopie : 04.91.74.07.51

Site internet : web.aji-france.com/www/index.php/marchespublics/default/liste

37

Article 2 - Objet de la consultation

2-1-Objet du marché

La consultation porte sur les prestations suivantes :

- ✓ la dépose et la récupération de l'ancien système de sonneries
- ✓ la fourniture, la livraison et l'installation du nouveau système de sonorisation, y compris les travaux de câblage nécessaires à son fonctionnement

La forme du marché revêt le caractère d'un achat.

A titre indicatif, les prestations seront exécutées à partir du 15 mars 2017.

2-2-Procédure de passation

La consultation est passée par Procédure adaptée en application de l' (des) articles 26-II-2 et 28 du Code des Marchés Publics.

2-3-Forme du marché

La consultation donnera lieu à un marché ordinaire.

Article 3 - Dispositions générales

3-1-Décomposition du marché

3-1-1-Lots

Le marché fait l'objet d'un lot unique.

3-1-2-Tranches

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

3-1-3-Phases

Il n'est pas prévu de décomposition en phases.

3-2-Durée du marché - Délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations court à compter du 15 mars 2017 et est fixé comme suit :

1 mois et 15 jours

3-3-Modalités de financement et de paiement

Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire.



3-4-Forme juridique de l'attributaire

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

4/7

Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, conformément à l'article 51-VI-1 du Code des marchés publics.

Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de membres de plusieurs groupements, conformément à l'article 51-VI-2 du Code des marchés publics.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article 51-II du Code des marchés publics.

3-5-Délai de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est de 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

3-6-Variantes et options

3-6-1-Variantes

Les variantes par rapport à l'objet du marché ne sont pas autorisées.

3-6-2-Options

Solution de base :

- ✓ la dépose et la récupération de l'ancien système de sonneries
- ✓ la fourniture, la livraison et l'installation du nouveau système de sonorisation, y compris les travaux de câblage nécessaires à son fonctionnement
- ✓ la formation à l'utilisation et à la mise à jour : 1 jour minimum sur site jusqu'à 10 participants.

Options :

- en complément des différents systèmes de boutons-poussoirs répartis sur le site, installation d'un module d'interfaçage entre l'Autocom et le système de sonorisation afin de permettre le déclenchement des alarmes à partir d'un smartphone,
- pose d'un module d'interfaçage entre l'Autocom (ou PABX = central téléphonique) et l'amplificateur du système de sonorisation afin de pouvoir prendre la parole en directe via un numéro de ligne confidentiel à partir de n'importe quel poste téléphonique du site.



- zonage des alertes (3 zones maximum). En accord avec le PPMS du site et sur conseil expresse des forces de l'ordre ayant participé aux exercices d'alerte, il pourra être étudié la possibilité de diffuser simultanément des alarmes différentes selon les lieux : mesures d'évacuation ou de confinement.
- installation d'un ou plusieurs autres pupitres-micro en différents lieux.

3-7-Autres dispositions

Le pouvoir adjudicateur rappelle :

5/7

Formation : 1 jour minimum sur site jusqu'à 10 participants
Garantie de 1 an déplacements, pièces et main d'œuvre.

Une visite de l'établissement est nécessaire, préalablement à la remise des candidatures : les rendez-vous seront à prendre auprès de M CAMPUS (cf article 7 - renseignements techniques).

Article 4 - Dossier de consultation

4-1-Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- le règlement de la consultation,
- l'acte d'engagement,
- le CCAP,
- le CCTP
- un plan de l'établissement.

4-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

Conformément à l'article 56 du Code des marchés publics, le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante :
web.aji-france.com/www/index.php/marchespublics/default/liste

Article 5 - Présentation des propositions

5-1-Documents à produire

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

Justificatifs candidature

- Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants (DC1)
- Déclaration du candidat (DC2)

Contenu de l'offre

- Acte d'engagement (A.E.)
- Un Mémoire technique décrivant les modalités selon lesquelles le candidat réalisera les prestations ainsi que les moyens humains et matériels affectés à la réalisation du marché
- Les Fiches technique des produits proposés

Conformément à l'article 46 - III du Code des marchés publics, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti par le pouvoir adjudicateur les certificats et attestations prévus au I et au II de l'article 46 du même code.

5-2-Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

5-3-Unité monétaire

Le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

5-4-Conditions d'envoi ou de remise des plis



Remise des plis sur support papier :

6/7 Les candidats transmettent leur proposition sous pli portant la mention suivante :

" Fourniture et installation d'un système de sonorisation pour le lycée Jean Perrin (13010 Marseille) - NE PAS OUVRIR ".

L'enveloppe contient les justificatifs de candidature visés à l'article 44 du Code des Marchés Publics, à l'article 45 du Code des marchés publics et au règlement de la consultation, ainsi que les éléments relatifs à l'offre.

Les plis devront être remis contre récépissé à l'adresse suivante :

Lycée Polyvalent Jean Perrin - Service Intendance- Heures d'ouverture :lundi/vendredi :
9 heures - 16 heures

ou, s'ils sont envoyés par la poste, devront l'être à l'adresse ci-dessous par pli recommandé avec avis de réception postal :

**Lycée Polyvalent Jean Perrin
Service Intendance
74, rue Verdillon
13010 Marseille**

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées au présent règlement de la consultation ne seront pas ouverts.

5-5-Négociation

Il n'est pas prévu de négociation.

Article 6 - Jugement des propositions

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues à l'article 53 du Code des marchés publics au moyen des critères suivants :

Critères de sélection des candidatures :

1. Références techniques et financières de l'entreprise candidate
2. Références dans le domaine, objet de la consultation

Critères de jugement des offres :

1. Valeur technique (pondération : 60)

La valeur technique s'entend :

- Qualité et évolutivité des produits (30)
- Qualité des services associés et conditions de livraison (30)

2. Prix des prestations ou des produits (pondération : 40)

Article 7 - Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser à :



777

1) Renseignements administratifs

Correspondant : Monsieur Frédéric Villard

Adresse :

Lycée Polyvalent Jean Perrin
Service Intendance
74 rue Verdillon
13010 Marseille

Téléphone : 04 91 74 07 53

Fax : 04 91 74 07 51

Courriel : ges.lyc.perrin@ac-aix-marseille.fr

Adresse internet : <http://www.lyc-perrin.ac-aix-marseille.fr/>

2) Renseignements techniques

Correspondant : Monsieur Olivier Campus

Adresse :

Lycée Polyvalent Jean Perrin
74 rue Verdillon
13010 Marseille

Téléphone : 06 03 20 65 24

Fax : 04 91 74 70 51

Courriel : jperrintech@gmail.com

Adresse internet : <http://www.lyc-perrin.ac-aix-marseille.fr/>

3) Voies et délais de recours

L'instance chargée des procédures de recours dans le cadre du présent marché est le Tribunal Administratif de Marseille

Le délai de recours dont dispose le candidat non retenu au présent marché est de deux mois à compter de la notification de la décision de rejet de son offre pour contester celle-ci devant le TA de Marseille.

En outre, le candidat peut, jusqu'à la signature du marché par le représentant du Pouvoir adjudicateur, introduire un référé pré-contractuel sur le fondement de l'article L.551-1 du Code de Justice Administrative, devant le TA de Marseille.

Enfin, les concurrents évincés disposent également d'un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicités informant de la conclusion du marché, pour contester la validité de celui-ci, devant le TA de Marseille.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours directement en contactant le TA de Marseille ou la Direction de la Commande Publique.